



LAISSEZ-VOUS PRENDRE AU JEU
Communiqué de Presse

Paris le 01/12/2016

**DECISION DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET DE
DISCIPLINE DE LA LNB**

Réunie le 30 novembre 2016, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

M. J.K. EDWARDS (ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ)

Convoqué pour « comportement agressif et antisportif à l'issue du match ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / ORLEANS LOIRET BASKET du 29 octobre 2016 », la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Un match ferme de suspension, ainsi que deux matches de suspension avec sursis à l'expiration du délai d'appel.*

M. Kevin DINAL (ORLEANS LOIRET BASKET)

Convoqué pour « comportement agressif et antisportif à l'issue du match ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / ORLEANS LOIRET BASKET du 29 octobre 2016 », la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Deux matches de suspension avec sursis à l'expiration du délai d'appel.*

M. Abdelkader SYLLA (ORLEANS LOIRET BASKET)

Convoqué pour « comportement agressif et antisportif à l'issue du match ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / ORLEANS LOIRET BASKET du 29 octobre 2016 », la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Un match de suspension avec sursis à l'expiration du délai d'appel.*

ALM EVREUX

En raison de l'inscription de moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre SAINT QUENTIN BASKET BALL / ALM EVREUX BASKET du 14 octobre 2016, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Amende financière de 250 euros.*

ALM EVREUX

9 joueurs du club étaient présents et en tenue de match sur la zone technique, alors même que 10 joueurs avaient été inscrits sur la feuille de marque pour le match AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET / ALM EVREUX BASKET du 11 novembre 2016, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Amende financière de 750 euros.*

M. William SOLOMON (ANTIBES SHARKS)

Convoqué pour « comportement antisportif à l'encontre d'un arbitre » lors du match AS MONACO BASKET / ANTIBES SHARKS COTE D'AZUR du 12 novembre 2016, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Un avertissement, auquel s'ajoute l'accomplissement d'un Travail d'Intérêt Général (TIG).*

ADA BLOIS BASKET 41

En raison de l'inscription de moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ADA BLOIS BASKET 41 /CHORALE DE ROANNE du 5 novembre 2016, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Amende financière de 250 euros.*

ADA BLOIS BASKET 41

En raison de l'inscription de moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ADA BLOIS BASKET 41 / FOS PROVENCE BASKET du 12 novembre 2016, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- *Amende financière de 250 euros.*